



Note d'information maternelle

Service Santé

Chers parents,

Quelques rappels pour ce début d'année

Il est important de nous remettre le plus tôt possible le **questionnaire de santé*** afin que nous prenions connaissance de l'état de santé de vos enfants. Il est impératif que l'un des responsables de l'enfant soit en permanence joignable pour une meilleure prise en charge de votre enfant si un problème de santé devait arriver à l'école.

Pour tout élève dont l'état de santé nécessite la prise d'un médicament (ex : traitement d'allergies, de l'asthme...), nous vous demandons de nous **remettre le médicament** dans son contenant d'origine, avec le nom de l'enfant, la posologie à lui administrer en cas d'urgence et une **ordonnance médicale**. Une autorisation parentale pour l'administration de traitements ponctuels* doit être remise au service santé. **Nous vous rappelons que les élèves ne doivent pas avoir de médicaments en leur possession.**

En maternelle, l'assistante maternelle gère les petits « bobos ». Lorsque l'enfant est malade ou a eu un accident, il m'est envoyé, je le soigne dans la limite des soins et médicaments qui me sont autorisés et j'informe les parents soit par un billet si votre information immédiate n'est pas nécessaire, soit par un appel. **Si votre enfant n'est pas en mesure de suivre la classe, je vous appelle afin que vous veniez le chercher.**

Conduite à tenir en cas de maladie contagieuse

Informez-nous le plus tôt possible si votre enfant est atteint **d'une maladie contagieuse**. Un courrier sera distribué dans la classe si nécessaire et des mesures de prévention seront prises au sein de l'établissement.

Si votre enfant a de la **fièvre**, c'est souvent signe d'une maladie contagieuse. En ne l'envoyant pas à l'école, vous limiterez sa propagation. En effet nous avons pu constater que si les enfants fiévreux ne vont pas à l'école, en définitive, il y a moins d'absentéisme. Si votre enfant vit pour la première fois en collectivité, attendez vous à ce qu'il soit, les premiers mois, souvent malade. Il doit adapter son système immunitaire à son nouvel environnement. Couchez vos enfants très tôt, ils profiteront d'autant mieux de leurs journées d'école. En moyenne un enfant entre 2 et 4 ans a besoin de 12 heures de sommeil. Un enfant bien reposé lutte mieux contre les infections.

La prévention de la dengue**

La dengue est une maladie endémique à Singapour. Cette maladie, aussi appelée petit palu, est transmise par des moustiques la journée. Afin de prévenir cette maladie les installations du Lycée Français sont traitées avec des insecticides 1 fois par semaine. C'est le maximum autorisé. Malheureusement certains enfants sont encore piqués. Je vous invite à mettre des répulsifs à vos enfants afin de les prémunir au maximum de malencontreuses piqûres.

Les numéros d'urgence

Si vous appelez une ambulance au 995, elle vous emmènera à l'hôpital public le plus proche. Au Lycée Français, en cas d'urgence, l'ambulance emmènera l'enfant à KK Children's and Women's Hospital.

Le centre anti-poison n'existe que depuis deux ans et est maintenant joignable 24h/24 et 7j/7 par téléphone.

Liens

Vous trouverez sur le site du service santé du lycée Français, des informations sur des maladies contagieuses, des contacts utiles, des recommandations etc....

<http://www.lyceefrancais.edu.sg/fr/annexes/sante/>

Le site Internet du centre anti-poison répondra à vos interrogations sur la toxicité éventuelle des produits ou des insectes ainsi que la conduite à tenir en cas de contact avec les poisons.

<http://dpic.sgh.com.sg/>

Le site du ministère de la santé singapourien, en particulier les rubriques *hot topics* et *FAQs*, est très complet et synthétique. Vous y retrouverez l'essentiel sur la dengue, la maladie mains-pieds-bouche ou la grippe aviaire.

www.moh.gov.sg

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à me contacter au : 64 88 11 79 ou par e-mail : <mailto:sante@lyceefrancais.edu.sg> ou tout simplement venir me rencontrer.

Je serai ravie de pouvoir vous aider.

Infirmière Scolaire

PJ :numéros d'urgence

(*) :Ces formulaires sont téléchargeables sur le site du service santé.

(**) : une information sur la dengue est disponible sur le site du service santé.



Numéros d'urgences

Ambulance / Pompier / premiers secours

995

Police

999

Centre anti-poison

6423 9119